



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 05/10/2022

Communiqué de presse

**Bilan 2022 des dotations d'investissement (DETR-DSID-DSIL) en Seine-et-Marne :
l'État poursuit son engagement auprès des collectivités**

Le soutien de l'État à l'investissement des collectivités s'est renforcé depuis plusieurs années, notamment au travers des subventions d'investissement attribuées aux collectivités territoriales au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

Après une année 2021, marquée par l'exceptionnelle ampleur des financements apportés par l'État aux projets des collectivités afin de favoriser la reprise de l'investissement public local, le gouvernement a souhaité maintenir un soutien financier fort en 2022.

A cet effet, l'enveloppe DSIL a bénéficié d'un abondamment spécial de 303 millions d'euros décidé par le gouvernement afin de financer les projets inscrits dans les CRTE et en faveur des centralités (Action cœur de ville, Petites villes de demain, ...).

Au total, ce sont 27 216 492 euros qui ont été attribués à la Seine-et-Marne pour l'exercice 2022 et qui ont permis de **soutenir 279 projets représentant 122 272 605,15 euros d'investissements**.

En matière de DETR ce sont 202 dossiers qui ont été financés à hauteur de **12 001 975 euros** représentant 37 053 544,03 euros d'investissements. Cette dotation permet d'apporter une aide financière aux communes rurales pour leur permettre de réaliser leurs projets. A ce titre, sur les 202 dossiers soutenus, 159 concernent des collectivités de moins de 3 500 habitants, ce qui représente près de 80 % des projets soutenus.

Pour la DSIL-DSID, 77 dossiers représentant 85 219 061,12 euros d'investissements ont été subventionnés à hauteur de **15 214 517 euros**.

Ces enveloppes ont été principalement axées sur des projets répondant, pour une très large majorité, aux engagements et priorités gouvernementales.

Ainsi, 90 projets sur les 278 projets retenus en DETR et en DSIL concernent des actions inscrites aux CRTE des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont dépendent les collectivités lauréates.

Par ailleurs, certaines thématiques ont été soutenues de manière prioritaire pour tenir compte des priorités gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et de soutien aux investissements des collectivités.

Sont particulièrement aidés les travaux concernant des bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance avec 82 dossiers financés, pour un montant total d'investissement HT de 53 911 667,03 euros qui représente un montant total de subvention de 9 880 051 euros.

Une attention spéciale a été accordée en outre aux projets portant sur des travaux concernant d'autres bâtiments publics (rénovation, mise en accessibilité ou sécurisation) puisque 64 dossiers ont été financés dans cette catégorie pour un montant total d'investissement HT de 12 168 528,79 euros et un montant total de subvention de 3 830 396 euros.

La catégorie = *transition énergétique* > a également été fortement soutenue avec 37 projets retenus représentant 10 722 216,99 euros HT d'investissements et un montant total de subvention de 4 144 673 euros.

L'État a également marqué sa volonté de soutenir les collectivités dans leurs investissements en matière de sécurité avec 34 dossiers de vidéoprotection financés en DETR (cette thématique n'est pas reprise en DSIL) pour un montant total de subvention de 1 135 491 euros représentant 3 397 910,52 euros d'investissement HT.

Enfin l'enveloppe DSID, qui s'élevait à 1 362 337 euros pour notre département, a quant à elle permis de financer les dépenses d'investissement liées au projet de création d'un collège sur la commune de Charny conformément au souhait de Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Le détail des dossiers financés au titre de la DETR et de la DSIL est publié sur le site internet de la Préfecture de Seine-et-Marne :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales/Finances-locales>

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr



@Prefet77